



Peut on licencié une femme en congé matrenité

Par **fouzia95**, le **14/02/2008** à **14:32**

actuelement, je suis en congés de maternité depuis le mois aout.rnpendant cette période j'ai reçu ma lettre de licenciement au meme titre que tous mes collègues (licenciement économique).nous avons 2 mois de préavis à faire.rnun mois plus tard j'ai eu un problème sur ma fiche de paie, lors de notre conversation téléphonique je leurs ai demandé comment se faisait il que j'ai reçu ma lettre de licenciement en meme temps que tous le monde, ils n'ont pas vraiment su quoi répondre.rnquelques jours plus tard j'ai reçu en lettre reco une suspension de ce licenciement.il vrai que c'est de ma faute , c'est moi qui les ai mis sur la faute qu'ils ont commi.depuis ce jour je reçois mon salaire normalement jusqu'a la fin de mon congés de maternité .rnje voudrais savoir s'ils sont dans leurs droits , en étant en congés maternité de m'envoyer une lettre de licenciement et de ce rétracter après mon appel téléphonique.rnest _il necessaire allé au pruhommerncordialement